

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Projet de réhabilitation du presbytère : adoption du cahier des charges

Le conseil municipal adopte le cahier des charges tel que présenté par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation extérieure du presbytère et la transformation de l'ancien théâtre en halle. Le montant prévisionnel total des travaux est estimé à 305 000.00 € HT.

Budget primitif 2015 : décision modificative n°1

En dépenses d'investissement

Opération 49 –Acquisition matériel et mobilier

2184- Mobilier + 963.36 €

2188- Autres immobilisations corporelles + 1 036.64 €

Opération 57- Presbytère

2313- Constructions - 2 000.00 €

Elaboration d'un diagnostic d'accessibilité des ERP et IOP

Dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmé), les communes doivent élaborer un diagnostic d'accessibilité des Etablissements communaux Recevant du Public (ERP) et Installations communales Ouvertes au Public (IOP). Pour la réalisation de ce diagnostic, il y a nécessité de désigner un bureau d'études. A cet effet, la Direction Départementale des Territoires propose de constituer un groupement de commandes pour la désignation de ce bureau d'études. Le conseil municipal accepte la convention de groupement de commandes correspondante et autorise Monsieur le Maire à la signer. La commune de Méral est désignée coordonnateur de ce groupement.

Création de deux abris bus

Suite à la demande de parents et pour améliorer la sécurité des usagers des transports scolaires, le conseil municipal décide la création de deux abris bus aux carrefours de Soulioche et du Pâtis de Bault. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et sollicite une subvention du Conseil Général de la Mayenne au titre du produit des amendes de police. Le coût prévisionnel des travaux est de 3 125.22 € HT.

Le 15 juillet 2015

Le Maire,